

Licence d'utilisation des photographies du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com), version 1.6 (Avril 2011)

Les photographies du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com) ou contenues dans les CD-ROM ou DVD-ROM ne sont pas dans le domaine public. La présente licence a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles elles peuvent être utilisées. Tout accès au site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com), téléchargement ou utilisation des photographies est réputé conduire à son acceptation.

1. Définitions

1.1 Le terme vignette désigne une photographie de taille inférieure à 150 x 150 pixels.

1.2 Le terme photographie basse-résolution désigne une photographie de taille inférieure à 1200 x 800 pixels.

1.3 Le terme photographie haute-résolution désigne une photographie de taille supérieure à 1800 X 1200 pixels destinée à l'impression.

1.4 Le terme générique photographie désigne soit une vignette, soit une photographie-basse résolution, soit une photographie haute-résolution.

1.5 Le terme bénéficiaire désigne une personne physique titulaire de la présente licence à l'exception des organisateurs.

1.6 Le terme organisateur désigne la «personne morale» (association, club ...) qui a organisé la manifestation et non les personnes physiques ayant contribué à celle-ci. En vertu de cette définition, il ne peut y avoir qu'un seul organisateur par manifestation.

2. Utilisation des photographies par les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires peuvent utiliser quelques vignettes ou photographies basse-résolution sur un site personnel à caractère non commercial à condition de n'utiliser que les fichiers originaux issus du téléchargement. La mention du copyright doit rester visible. Il doit m'en informer et mettre un lien vers la page d'accueil du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com).

L'utilisation des photographies haute-résolution sur un site ou de liens directs vers les photographies du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com) est interdite.

2.2 Les bénéficiaires peuvent effectuer des tirages à usage personnel (c'est-à-dire non diffusés) des photographies haute-résolution.

3. Utilisation des photographies par les organisateurs

3.1 L'organisateur de la manifestation durant laquelle ont été prises les photographies peut utiliser les vignettes et photographies basse-résolution sur son site dans les conditions prévues à l'article 2.

3.2 L'utilisation par l'organisateur des photographies haute-résolution pour des tirages, publications ou affiches est autorisée mais soumise à accord préalable de ma part. Une copie des publications ou affiches concernées me sera adressée.

3.3 L'organisateur d'une manifestation peut obtenir gratuitement à sa demande un CD-ROM ou DVD-ROM contenant les photographies en haute-résolution.

3.4 L'organisateur d'une manifestation est autorisé à transmettre aux participants les fichiers contenus dans le CD-ROM ou DVD-ROM accompagné de la présente licence d'utilisation. Ces participants deviennent alors des bénéficiaires au sens de la présente licence qu'ils sont réputés avoir acceptée.

4. Autres utilisation des photographies

4.1 Tout autre utilisation des photographies du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com) que celles expressément mentionnées aux articles 2 et 3 est soumise à accord préalable de ma part. Notamment, les bénéficiaires ne sont pas autorisés à transmettre à des personnes physiques ou morales les fichiers des photographies du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com) par quelque moyen que ce soit sans cet accord préalable.

4.2 Pour toute question, obtenir un CD-ROM ou DVD-ROM ou un accord préalable, utiliser la rubrique contact du site [photographies-numériques](http://www.photographies-numeriques.com).